

Barèmes des honoraires de l'agence.

Tarif à compter du 1^{er} janvier 2019

VENTES

Montant de la vente en €	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000€	7%
De 100 001€ à 250 000€	6%
De 250 001€ à 350 000€	5%
De 350 001€ à 500 000€	4%
Au-delà de 500 001€	3%

LOCATIONS

Les honoraires encadrés par la loi sont de :

-8€ ttc /m² relatifs à la visite des lieux , la constitution du dossier et la rédaction du contrat.

-3€tt /m² relatif à la réalisation de l'état des lieux

Quote-part identique pour le propriétaire bailleur et pour le preneur.

GESTION LOCATIVE

-Taux fixe forfaitaire du 6% TTC du loyer charges comprises (pas de facturation supplémentaires , pas de commissions sur les interventions de prestations)